



Bulletin Officiel

N° 3886 jeudi 30 Juin 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

تذكير لشركات المساهمة العامة 2

RAPPEL AUX INTERMEDIARES AGREES ADMINISTRATEURS

SOMMAIRE

AVIS DU CMF

DEMARRAGES DES SOUSCRIPTIONS

FCP AFEK CEA Fonds Commun de Placement 3

FCP AL IMTIEZ Fonds Commun de Placement 4

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

UNION INTERNATIONALE DES BANQUES- UIB- 5-6

SOCIETE FRIGOROFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT- 7-10

AUGMENTATION DE CAPITAL

ASSURANCES MAGHREBIA 11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL AUX INTERMEDIARES AGREES ADMINISTRATEURS

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Intermédiaires Agréés Administrateurs, qu'ils sont tenus, en vertu de l'article 10 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières et de l'article 42 du règlement du CMF relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, de :

- informer les Intermédiaires Agréés Mandatés ou les émetteurs de tout changement affectant l'actionnariat et ce dans un délai de cinq (5) jours de bourse à partir de la date de changement.
- Mettre à la demande de l'émetteur, de l'Intermédiaire Agréé Mandaté, de la société de dépôt, de compensation et de règlement ou à qui de droit, à tout instant, les informations nécessaires relatives aux comptes des valeurs mobilières et au journal général des opérations.

COMMUNIQUÉ DU CMF

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

**FCP AFEK CEA
Fonds Commun de Placement
Agrément du CMF n°46-2010
du 22 décembre 2010**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts du FCP AFEK CEA aura lieu le **Vendredi 01 Juillet 2011**.

FCP AFEK CEA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AFEK CEA
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte, dédié aux titulaires des Comptes Epargne en Actions « CEA »
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Siège	: 32, rue Hédi Karray, Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément n° 46-2010 du 22 décembre 2010
Date de constitution	: 24 juin 2011
Durée de vie	: 20 ans
Promoteurs	: STUSID BANK et La TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-
Gestionnaire	: La TUNISO- SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI- 32, rue Hédi Karray, Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Dépositaire	: STUSID BANK 32, rue Hédi Karray - Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Distributeurs	: STUSID BANK et la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission d'émission (en franchise totale de droit d'entrée)
- Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'écoulement de trois mois à compter de la date de leurs souscriptions. Le taux de cette commission est de un pour cent (1%) du montant racheté.

Pour plus d'informations sur FCP AFEK CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le **n°11-0735 en date du 17 Mars 2011** sera mis à la disposition du public auprès de la TSI et de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

COMMUNIQUÉ DU CMF

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AL IMTIEZ Fonds Commun de Placement Agrément du CMF n°47-2010 du 22 décembre 2010

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts du FCP AL IMTIEZ aura lieu le **Vendredi 01 Juillet 2011**.

FCP AL IMTIEZ présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AL IMTIEZ
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement -FCP-
Type	: OPCVM de distribution
Catégorie	: FCP Mixte
Objet	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
Siège	: 32, rue Hédi Karray, Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Montant des fonds	: 500.000 dinars divisés en 5000 parts de 100 dinars chacune.
Références de l'agrément	: Agrément n° 47-2010 du 22 décembre 2010
Date de constitution	: 24 juin 2011
Durée de vie	: 20 ans
Promoteurs	: STUSID BANK et La TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-
Gestionnaire	: La TUNISO- SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI- 32, rue Hédi Karray, Immeuble STUSID BANK- Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Dépositaire	: STUSID BANK 32, rue Hédi Karray - Cité Mahrajène- 1082 Tunis
Distributeurs	: STUSID BANK et la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission d'émission (en franchise totale de droit d'entrée)
- Le prix de rachat est diminué d'une commission de rachat (droit de sortie) pour ceux qui procèdent au rachat d'une partie ou de la totalité de leurs parts avant l'écoulement de trois mois à compter de la date de leurs souscriptions. Le taux de cette commission est de un pour cent (1%) du montant racheté .

Pour plus d'informations sur FCP AL IMTIEZ, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le **n°11-0736 en date du 17 Mars 2011** sera mis à la disposition du public auprès de la TSI et de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

**Union Internationale des Banques
-UIB-**
Siège social : 65 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010, l'Union Internationale des Banques-UIB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque, le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice, ci-après, telle que Proposée par le Conseil d'Administration:

- | | | |
|---------------------------------------|-------------------|----|
| • Résultat net de l'exercice 2010 | 18.571.229,244 | DT |
| • Report à nouveau de l'exercice 2009 | - 130.340.721,836 | DT |
| • Report à nouveau de l'exercice 2010 | - 111.769.492,592 | DT |

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, à hauteur maximale de 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2011, 2012 et 2013, et délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général, d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de ces emprunts conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour la validation du montant et des conditions.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration d'arrêter les termes du projet du contrat d'émission des nouveaux emprunts obligataires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de Messieurs Jean Louis MATTEI, Mohamed Aziz MILED, Tahar EL MATERI et Madame Véronique de la BACHELERIE de leur fonction d'administrateur

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de ne pas remplacer les Administrateurs démissionnaires et par conséquent de ramener le nombre des administrateurs en fonction de neuf à cinq (9 à 5), étant convenu que la Société Générale sera représentée par Madame de la BACHELERIE, en lieu et place de Monsieur Patrick LE BUFPE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'Unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan Après Répartition
Arrêté au 31 décembre 2010
(Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	132 405	56 999
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	276 055	336 320
AC 3- Créances sur la clientèle	2 299 154	1 880 599 *
AC4-Portefeuille-titres commercial	0	3 000 *
AC 5- Portefeuille d'investissement	56 918	65 153 *
AC 6- Valeurs immobilisées	35 099	35 871
AC 7- Autres actifs	37 628	36 516 *
TOTAL ACTIF	2 837 259	2 414 458
PASSIF		
PA 1- Banque centrale et C.C.P	110 059	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	73 271	3 587
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	2 250 782	2 006 152 *
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	238 495	247 546
PA 5- Autres passifs	66 358	77 613
TOTAL PASSIF	2 738 965	2 334 898
CAPITAUX PROPRES		
CP 1- Capital	196 000	196 000
CP 2- Réserves	14 064	13 901
CP 5- Résultats reportés	(111 770)	(130 341)
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	98 294	79 560
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2 837 259	2 414 458

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves Ordinaires	Réserves à Régime Spécial	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	196 000	4 760	9 015	289	(130 341)	18 571	98 294
Affectation AGO du 23/06/2011					18 571	(18 571)	0
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	196 000	4 760	9 015	289	(111 770)	0	98 294

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 juin 2011, la Société Frigorifique et Brasserie de Tunis- SFBT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2010 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2010.

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2010:

. RESULTAT NET EXERCICE 2010.....		55.371.863 D,219
. RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE 2009.....	+	69.816.291 D,623
		125.188.154 D,842
. RESERVE LEGALE.....	-	500.000 D,000
		124.688.154 D,842
. RESERVE POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES (Dont réinvestissement au sein de l'entreprise de 5.000.000 de Dinars affectés au capital)	-	8.999.770 D,000
		115.688.384 D,842
. DIVIDENDES.....	-	39.600.000 D,000
. RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE 2010.....		76.088.384 D,842

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,600

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- *Monsieur Mohamed BOUSBIA*
- *Monsieur Mokhtar FAKHFAKH*
- *Monsieur Pierre CASTEL*

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010 à partir du lundi 27 juin 2011.

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe S.F.B.T.

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mises aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE**Etats financiers au 31/12/2010****(en dinars Tunisiens)****Période du 01/01/2010 au 31/12/2010**

Actifs	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	542 253,009	495 055,959
Moins : amortissements	-438 692,168	-386 993,958
	103 560,841	108 062,001
Immobilisations corporelles	209 810 069,067	191 699 638,758
Moins : amortissements	-120 492 935,264	-114 291 188,261
Moins : provisions	-358 826,910	-358 826,910
	88 958 306,893	77 049 623,587
Immobilisations financières	118 015 453,638	113 819 519,638
Moins : provisions	-2 000 000,000	-1 500 000,000
	116 015 453,638	112 319 519,638
Total des actifs immobilisés	205 077 321,372	189 477 205,226
Autres actifs non courants	1 855 091,005	1 805 570,730
Total des actifs non courants	206 932 412,377	191 282 775,956
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	35 283 110,659	23 913 215,867
Moins : provisions	-257 396,161	-257 396,161
	35 025 714,498	23 655 819,706
Clients et comptes rattachés	66 535 520,323	43 329 081,463
Moins : provisions	-7 839 991,439	-7 609 879,557
	58 695 528,884	35 719 201,906
Autres actifs courants	1 364 331,458	686 222,893
Placements et autres actifs financiers	7 365 883,783	7 233 523,631
Moins : provisions	-500 000,000	
	6 865 883,783	7 233 523,631
Liquidités et équivalents de liquidités	12 826 401,613	27 312 248,816
Total des actifs courants	114 777 860,236	94 607 016,952
TOTAL DES ACTIFS	321 710 272,613	285 889 792,908

- Suite -

Etats financiers au 31/12/2010
(en dinars Tunisiens)
Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Capitaux Propres et Passifs	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
Capitaux propres		
Capital social	66 000 000,000	61 000 000,000
Réserves	14 808 771,134	14 308 771,134
Autres capitaux propres	21 518 318,034	17 518 548,034
Résultats reportés	76 088 384,842	69 816 291,623
Total des capitaux propres après affectation	178 415 474,010	162 643 610,791
Total des capitaux propres après affectation	178 415 474,010	162 643 610,791
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts	14 370 716,002	16 402 607,212
Autres passifs financiers	31 721 844,528	29 939 694,558
Provisions	1 334 433,079	1 334 433,079
Total des passifs non courants	47 426 993,609	47 676 734,849
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 094 408,356	8 562 783,514
Autres passifs courants	60 664 574,843	56 985 252,928
Concours bancaires et autres passifs financiers	19 108 821,795	10 021 410,826
Total des passifs courants	95 867 804,994	75 569 447,268
TOTAL DES PASSIFS	143 294 798,603	123 246 182,117
Total des capitaux propres et des passifs	321 710 272,613	285 889 792,908

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL	RESERVES LEGALES	RESERVES SPECIALE DE REVALUATION	RESULTAT AFFECTE DANS UN COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	RESERVE A REGIME SPECIAL DEVENUE DISPONIBLE	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
solde au 31/12/2010	61 000 000,00	5 600 000,00	8 708 771,13	-	17 518 548,03	69 816 291,62	55 371 863,22	218 015 474,01
RESERVES LEGALES		500 000,00					- 500 000,00	500 000,00
RESULTAT AFFECTE DANS UN COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT				5 000 000,00				
RESERVES POUR REINVEST EXONOREE AFFECTE AU CAPITAL	5 000 000,00			- 5 000 000,00			- 5 000 000,00	- 5 000 000,00
RESERVE A REGIME SPECIAL DEVENUE DISPONIBLE					3 999 770,00		- 3 999 770,00	-
RESULTATS REPORTES						6 272 093,22	- 6 272 093,22	0,00
distribution des dividendes							- 39 600 000,00	- 39 600 000,00
solde au 31/12/2010 après affectation	66 000 000,00	6 100 000,00	8 708 771,13	-	21 518 318,03	76 088 384,84	-	178 415 474,01

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège social : 64, Rue de Palestine –1002– Tunis

La société ASSURANCES MAGHREBIA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2011 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la compagnie de **20.000.000 dinars** pour le porter de **10.000.000 dinars** à **30.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **2.000.000 actions nouvelles** de nominal 10 dinars chacune, s'effectuant **simultanément** comme suit :

- **Augmentation de capital par incorporation des réserves d'un montant de 15.000.0000 dinars,**
- **Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 5.000.000 dinars.**

1) Augmentation par incorporation des réserves et attribution gratuite d'actions

Montant :

Le capital social sera augmenté de **15.000.000 dinars** et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation sera réalisée par l'émission de **1.500.000 actions nouvelles gratuites** de nominal 10 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution à partir du **1^{er} juillet 2011** à raison de **trois (3) actions nouvelles gratuites** pour **deux (2) actions anciennes**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 1.500.000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011** et seront assimilées aux actions anciennes et ce, dès leur création.

2) Augmentation du capital par souscription en numéraire

Montant :

Le capital social sera augmenté de **5.000.000 dinars** et ce, par la création et l'émission de **500.000 actions nouvelles** de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit 10 dinars l'action, sans prime d'émission.

La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 500.000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- à titre irréductible : à raison d'une **(1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes**.
Pendant la durée de souscription, le droit préférentiel de souscription est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.
- à titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles désiré. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites par les demandes à titre irréductible.

Période de souscription :

La souscription aux 500.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription et ce, du **1^{er} juillet 2011 au 15 juillet 2011 inclus**.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de l'Union Financière – Intermédiaire en Bourse sis au Boulevard 7 Novembre, Immeuble Maghreb Tour A BP 66 –1080– Tunis Cedex.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la société ASSURANCES MAGHREBIA et ouvert auprès d'Attijari Bank - Agence Liberté, sous le numéro **04 105 044 0017182270 51**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 500.000 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011** et seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.

AVIS

COURBE DES TAUX

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,573%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,596%	999,629
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,608%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,734%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,745%	1 008,006
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,753%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		4,772%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012	4,795%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	5,165%		996,980
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,349%	1 015,269
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,509%	1 049,725
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,583%	1 072,180
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,768%	1 038,565
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	6,109%		965,208
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,117%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		6,128%	1 030,228
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,148%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	960,326
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,197%	1 053,695
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,201%		952,186

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	137,444	137,455		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,044	12,045		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,233	1,233		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,234	33,237		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	45,564	45,568		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28/03/08	163,775	150,436	150,603		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28/03/08	669,080	529,203	529,296		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	120,764	120,835		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	121,147	121,229		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	111,230	111,419		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	109,009	109,209		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	88,655	88,941		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	152,635	153,227		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	91,653	91,648		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	100,265	100,293		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 238,607	1 244,746		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 142,505	2 146,182		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	104,882	105,211		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	104,901	106,882		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	115,641	116,131		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 156,868	1 155,845		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	112,769	114,057		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	13,767	13,784		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 587,308	5 613,222		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 540,890	6 558,283		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,064	2,093		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,745	1,757		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,014	1,024		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	105,994	106,006
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	102,537	102,546
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	103,323	103,333
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	101,247	101,260
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	101,411	101,422
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	105,586	105,598
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	101,898	101,908
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	102,011	102,022
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	102,174	102,185
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	107,640	103,917
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	100,784	100,794
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	102,220	102,231
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	102,222	102,231
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	104,770	104,780
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	104,103	104,113
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	101,456	101,464
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	101,106	101,116
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	102,461	102,471
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	100,496	100,506
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	101,638	101,647

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	102,282	102,292
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	100,698	100,709
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	102,505	102,514
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	103,006	103,070
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	100,354	100,363
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,345	10,346
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	101,881	101,891
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,030	101,033
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	99,732	99,798
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	71,938	71,747
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	139,338	139,614
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 381,667	1 385,564
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	106,570	106,480
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	108,965	109,267
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	84,933	84,833
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	15,868	15,901
65	SICAV CROISSANCE	SBF	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	253,003	252,544
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	44,476	44,513
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 094,629	2 101,270
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	73,468	73,501
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	55,365	55,434
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	97,941	98,104
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	106,450	106,926
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	98,312	98,891
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,451	11,457
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,272	12,261
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,093	16,072
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	15,814	15,841
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,270	11,279
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	26/08/09	-	131,919	120,979	121,221
79	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	26/08/09	-	127,744	123,302	123,347
80	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,000	10,000
81	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	107,552	107,909
82	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	18,728	18,848
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
83	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	96,954	97,245
84	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	102,537	103,575
85	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	131,019	132,733
86	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	9,743	9,761
87	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	109,298	109,241
88	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	110,266	110,295
89	FCP ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	99,704	99,862
90	FCP ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	98,773	98,920
91	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	175,549	177,202
92	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	156,782	157,895
93	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	137,754	138,357
94	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 649,377	9 687,734
95	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	185,100	185,945
96	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	122,006	122,546
97	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01/09/09	-	-	1 439,547	1 336,545	1 350,779
98	FCP SAFA	SMART Asset Management	27/05/11	-	-	-	100,831	101,140
99	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	-	-	107,049	96,610	97,935
100	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	-	-	107,735	110,645	110,601
101	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	9 617,267	9 666,922

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS